



Développer la coopération future dans le domaine de la puissance aérienne, la gestion des conflits en Afrique, l'Afrique du Sud, agir contre la convergence, l'épidémie d'Ebola et des armes « faites maison »

Un nombre croissant d'opérations aériennes est confié aux forces de la coalition. Dans l'article intitulé « *L'initiative stratégique trilatérale (TSI) : poser les bases de la future coopération des forces aériennes* », le colonel Peter Goldfein et le commandant d'escadre André Adamson présentent le concept de l'initiative stratégique trilatérale (TSI) qui vise à promouvoir la coopération entre trois forces aériennes. Les auteurs voient dans la TSI et son comité de pilotage un modèle convaincant qui permettrait d'améliorer la cohérence de la puissance aérienne internationale. Cette initiative incarne la vision des chefs d'état-major des armées de l'Air des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, qui entendent renforcer la confiance et l'intégration au sein de leurs forces et plaider en faveur de la puissance aérienne. La TSI est pilotée hors de tout cadre bureaucratique sur la base d'une collaboration entre les groupes de réflexion stratégique de chaque force aérienne, incluant des officiers issus des trois nations. Ensemble, ils identifient les axes d'amélioration de l'interopérabilité. Ils examinent également les concepts relatifs à la puissance aérienne afin d'alimenter la réflexion des hauts dirigeants et de développer la coopération aux niveaux opérationnels. L'article étudie les convergences historiques et culturelles au sein des trois forces aériennes ainsi que les tendances compensatoires qui permettent d'exploiter pleinement le potentiel de l'initiative pour faciliter le développement et l'emploi trilatéral de la puissance aérienne. Les auteurs constatent par ailleurs que l'initiative alimente également le débat au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Ils s'interrogent enfin sur l'applicabilité de cette approche à une coopération plus étendue, et notamment dans un contexte interarmées.

Dans son article intitulé « *Stratégies incitatives mises en place par des tierces parties et la gestion des conflits en Afrique* », Nicolas Emmanuel se penche sur l'utilisation d'approches incitatives dans la gestion des conflits intra-étatiques en Afrique, l'exercice du seul pouvoir de coercition s'avérant souvent impraticable pour des questions de risques et de coûts. Par ailleurs, se conten-

ter d'ignorer les épisodes de guerre civile dans l'espoir qu'ils « se consomment d'eux-mêmes » n'apparaît pas non plus comme une solution viable. Cela dit, il existe des stratégies incitatives coercitives et non coercitives qui ont été déployées par des tierces parties dans de multiples situations de conflit. Elles visent à gérer les conflits en encourageant la négociation politique. Cette approche a pour vocation de détourner les acteurs concernés de la violence pour parvenir à une interaction plus pacifique. En effet, ces incitations présentent de multiples possibilités inexplorées de résorber les dissensions. L'étude poursuit deux objectifs principaux. Elle fait, d'une part, progresser le débat sur les modalités d'une contribution de tierces parties externes à la résolution des conflits, et propose, d'autre part, une typologie des stratégies incitatives existantes sur la base d'une classification entre stratégies non coercitives et coercitives. L'article expose ainsi les possibilités offertes par les mesures d'incitation en s'appuyant sur de récents exemples africains.

Depuis la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a bénéficié d'une position politique et économique inégalée en Afrique. Dans l'article « *Afrique du Sud : puissance régionale réticente et ambivalente du continent africain* », le professeur John F. Clark soutient que les résultats du pays en matière de diplomatie régionale sont plutôt mitigés dans la mesure où il a rarement eu recours à la diplomatie coercitive pour résoudre les conflits locaux, préférant user du pouvoir de persuasion pour renforcer les codes régionaux de conduite interétatique. L'Afrique du Sud n'a que rarement utilisé la menace du recours à la force dans le but d'influencer la politique intérieure d'autres états ou de résoudre les conflits entre états africains. Il observe que le pays n'est globalement pas parvenu à formuler un ensemble de principes permettant d'orienter la politique économique ou les relations internationales du continent sur une base hégémonique. L'article s'attache alors à démontrer que l'Afrique du Sud a davantage agi comme une puissance régionale réticente et irrésolue que comme une puissance hégémonique quelconque. Si son statut de « puissance régionale » ne fait aucun doute, il est difficile de définir sa position à l'échelle continentale. Après avoir tenté d'expliquer le rôle de l'Afrique du Sud, l'auteur examine les raisons de son comportement ambigu sur le continent africain.

L'article de Dan Stigall, « *Agir contre la convergence : les "Autorités centrales" et le Réseau mondial de la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme* » soutient que, face à un ordre mondial de plus en plus instable, la nécessité d'une coopération internationale renforcée dans la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme n'a jamais été aussi pressante. Les opérations menées par des groupes armés non étatiques, des terroristes et des organisations criminelles transnationales ont pris une dimension mondiale. De plus, comme l'ont montré les récents événements, ces groupes s'avèrent plus meurtriers, perturbateurs et déstabilisateurs que jamais. Il ressort toutefois qu'une coopération efficace contre de tels groupes exige d'importants ajustements dans ce que le jargon du développement international appelle « le secteur de la justice ». Selon Stigall, la communauté internationale doit donc accorder une attention accrue au développement d'une autorité centrale dans les régions sensibles telles que le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et le Sahel. Les moteurs qui alimentent le cadre institué par les traités internationaux doivent être construits, révisés et correctement entretenus. Faute de quoi les efforts visant à combattre la criminalité transnationale et le terrorisme dans le cadre de l'état de droit risquent de se solder par un échec.

Dans « *L'épidémie d'Ebola* », le Prof. Yohannes Woldemariam et Lionel Di Giacomo s'interrogent sur les effets de l'épidémie qui a touché la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia en 2014, tant sur les pays concernés que sur la communauté internationale. Face à l'expansion de la maladie, l'Organisation mondiale de la santé a décrété le 8 août une « urgence de santé publique de portée internationale ». À la mi-septembre, neuf mois après le signalement du premier cas, le nombre de malades et de décès recensés continuait à croître au fil des semaines, malgré les efforts multinationaux et multisectoriels déployés pour maîtriser la propagation de l'infection. L'ampleur de l'épidémie était telle que les trois pays susmentionnés, les plus touchés, se sont vu confrontés à d'immenses défis dans la mise en place des mesures de contrôle nécessaires pour juguler la transmission du virus et fournir des soins cliniques à toutes les personnes infectées.

Le Dr. Aqab Malik présente une analyse approfondie de la fabrication d'armes légères et de petit calibre dans la ville de Darra Adam Khel et, plus largement, dans les Régions tribales sous administration fédérale (FATA) du Pakistan. Son étude intitulée « *Darra Adam Khel : des armes "faites maison"* » en examine les facteurs, tels que la mise en place du trafic d'armes notoire en Afghanistan, les aspects logistiques liés à la fabrication des armes à feu, les relations entre les marchands d'armes et les narcotrafiquants, les problèmes politiques, les processus d'achat et de vente, les méthodes déployées pour assurer l'approvisionnement en armes, la distribution et le transport des armes ainsi que les routes utilisées, et les procédures inhérentes au système *Hawala* pour la gestion des transactions financières liées au trafic d'armes. L'article vise par ailleurs à mobiliser les efforts en vue d'éradiquer la menace que représente pour le Pakistan la diffusion généralisée des armes légères et de petit calibre. Pour ce faire, il plaide en faveur d'un effort concerté visant une amélioration cohérente de la législation existante et la mise en place de nouveaux dispositifs juridiques permettant au Pakistan de freiner la propagation de ces armes, qui découle de la culture de la « Kalachnikov » héritée de l'invasion soviétique en Afghanistan.

Rémy M. Mauduit, Éditeur
Air and Space Power Journal–Afrique et Francophonie
Maxwell AFB, Alabama